



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

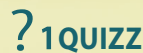
Parachat A'haré Mot-Kédochim

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 19, verset 18

Cette semaine, nous lisons de nouveau deux parachiot (A'haré Mot et Kédochim). Celles-ci contiennent des principes fondamentaux de la Torah. Mais il semble que le verset central de ces parachiot soit celui de "Véahavta léréakha kamokha (tu aimeras ton prochain comme toi-même)", au sujet duquel Rabbi Akiva a dit qu'il est le principe de base de toute la Torah. La Guemara raconte qu'un homme fraîchement converti s'est présenté chez Hillel, et lui a demandé de lui enseigner toute la Torah sur un pied.

? Que signifiait cette demande ?

Il ne s'agissait pas de se tenir réellement sur un pied. C'était une manière, pour cet homme, de dire qu'étant fraîchement converti, il avait besoin d'un **principe fondamental**, qu'il n'oubliera jamais, et qui l'aidera à appliquer tout le reste de la Torah.

📖 N'ayant pas appris la Torah dans son jeune âge, il avait peur que le temps d'apprendre toute la Torah, il aura peut-être fait des avérot. C'est pourquoi il a demandé à Hillel un principe dont il se

Suite en page 2



PARACHA SUITE

rappellerait constamment, et qui pourra l'aider à ne rien transgresser. Et Hillel lui a répondu : "Tout ce que tu détestes qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui".

? Pourquoi Hillel a-t-il enseigné le principe de "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" en disant "NE fais PAS aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse", au lieu de dire "Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse" ?

Cela nous montre que la Torah n'oblige pas à faire à autrui tout ce qu'on fait pour soi-même. Car il existe aussi le principe de **"Ta vie passe avant celle d'autrui"**.

📖 Ce dernier implique que si deux hommes sont dans le désert, que l'un d'eux n'a pas d'eau et que l'autre a une

gourde qui ne contient que la quantité d'eau nécessaire pour survivre à la traversée du désert, le propriétaire de la gourde doit garder l'eau pour lui (pour pouvoir survivre) **au lieu de la partager avec l'autre homme** (car s'il la partageait, l'eau ne suffirait pour aucun des deux, et par conséquent tous les deux mourraient).

En pratique, la mitsva d'aimer son prochain comme soi-même **inclut le fait de ne pas faire honte à son prochain**, de ne pas lui faire mal, de ne pas le réveiller en faisant du bruit... Elle n'oblige pas, par exemple, à rendre service à autrui.

Cependant, si on rend service à autrui, il est certain qu'on accomplit ainsi la mitsva d'**aimer son prochain comme soi-même**.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 493

HALAKHA



Les enfants, ce Chabbath, nous sommes le vingt-septième jour du 'Omer, et les comportements de deuil liés à cette période continueront à s'appliquer cette semaine. Toutefois, à partir de ce jeudi après-midi, les choses commenceront à changer.

? Quel sera le premier changement qu'il y aura jeudi après-midi, lors de la téfila de Min'ha ?

Bravo ! On ne fera pas ta'hanoun. Car jeudi sera la veille du trente-troisième jour du 'Omer, aussi appelé Lag Ba'omer. Or selon une Halakha bien connue, lorsqu'on ne fait pas ta'hanoun un jour, on ne fait pas non plus ta'hanoun **la veille de ce jour**.

📖 Dès jeudi soir, nous rentrons dans Lag Ba'omer, les danses et la musique seront permises. Mais pour pouvoir se couper les cheveux, il faudra attendre vendredi matin.

Le Choul'han Aroukh explique que lorsque Lag Ba'omer tombe une veille de Chabbath (comme c'est le cas cette année), même les Séfaradim (qui normalement ne se coupent pas les cheveux le trente-troisième jour du 'Omer mais attendent le lendemain) auront le droit de se couper les cheveux vendredi, en l'honneur de Chabbath.

📖 A priori, on ne se coupera pas les cheveux jeudi soir. On attendra le lever du soleil, vendredi matin.

Le Michna Beroura dit que certains décisionnaires permettent **de se couper les cheveux même le soir de Lag Ba'omer**, sans attendre le matin.

Mais le **Kaf Ha'haïm** dit que cette permission n'est valable que s'il est impossible d'attendre **le matin de Lag Ba'omer** pour se couper les cheveux.

Concernant les mariages, selon l'opinion du Eliahou Rabba, rapportée par le Michna Beroura :

- les mariages ne seront permis qu'à **partir du MATIN de Lag Ba'omer** (cette année, vendredi matin) ;

- mais en cas de difficulté, il est possible qu'on permette de les faire dès le soir (cette année, jeudi soir).

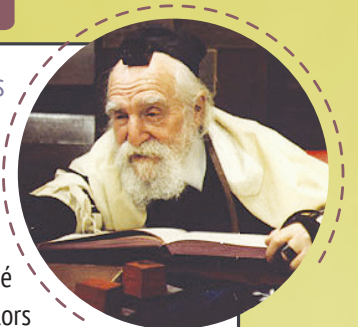


Pirké Avot, chapitre 3, Michna 10

MICHNA

Cette Michna rapporte au nom de Rabbi 'Hanina ben Dossa que lorsque les gens sont satisfaits d'une personne, c'est un signe qu'Hachem est satisfait d'elle.

A ce sujet, une histoire concernant Rav Moché Feinstein zatsal :



Une veille de Kippour, à New York, après la prière de Min'ha, le grand Beth Hamidrach de la Yéchiva Tiféret Yérouchalaïm, dirigée par Rav Moché Feinstein, se vidait petit à petit de tous les fidèles.

Ceux-ci se dépêchaient de rentrer chez eux, pour terminer les préparatifs de Kippour et manger la séouda mafsékète (le dernier repas avant Kippour).

Avant de sortir du Beth Hamidrach, l'un des fidèles a vu que le Rav en personne, accompagné du chamach, vidait toutes les boîtes de tsédaka. Ils comptaient l'argent, et le partageaient selon les besoins des institutions auxquelles ils allaient le transmettre après Kippour. Puis ils mettaient chaque somme d'argent dans l'enveloppe correspondant à l'institution à laquelle ils allaient le donner.

L'homme était étonné que Rav Moché Feinstein se charge de faire cela, alors que c'est normalement l'une des attributions du chamach...

Le Rav, remarquant son étonnement, dit à l'homme : "Vous semblez étonné. Mais le chamach aussi a besoin de rentrer chez lui pour manger la séouda mafsékète avant le jeûne. Comment le laisserais-je faire ce long travail tout seul ? Je me dois de l'aider ! Et à deux, cela ira beaucoup plus vite !".

Lorsque le Rav a vu que le chamach avait besoin d'aide, il s'est lui-même chargé de l'aider. Il ne l'a pas laissé "se débrouiller tout seul", ni n'a mandaté quelqu'un d'autre pour l'aider.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 19, verset 24

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare, d'une manière presque humoristique : "Le paresseux enfouit sa main dans l'assiette, mais il ne la ramène pas à sa bouche".

Dans ce verset, il nous dit que ces défauts peuvent être tels que le fainéant a l'impression que ses mains sont enchaînées. Il n'est pas capable de faire le moindre effort, de fournir le moindre travail.

Parfois, il a tellement faim que son besoin de manger finit par forcer sa main à aller dans l'assiette et à saisir l'aliment. Mais c'est déjà trop d'efforts pour lui, et il risque de rester dans cette position, en disant qu'il n'a pas la force de ramener sa main à sa bouche !
Il préférera rester affamé que de faire cet "effort" !

C'est une manière de dire que la **paresse du fainéant** est si forte que **son corps refuse d'obéir à**

son cerveau. Même ce dernier n'a pas la force de donner l'ordre à la main de bouger !

Et même si, dans son état de famine, le fainéant a réussi à imposer à sa main d'aller vers l'assiette et de saisir l'aliment, cela s'arrête là : la main reste enfouie dans la nourriture, mais ne fait pas l'effort de revenir vers la bouche.

Cette image illustre avec force jusqu'où peuvent mener la paresse et la fainéantise, si on ne décide pas de se prendre en main, et d'agir énergiquement pour construire sa vie : on peut en arriver à préférer se laisser mourir de faim plutôt que d'agir, si on a depuis longtemps perdu l'habitude de faire quoi que ce soit...



Malgré son aspect drôle, ce verset nous invite fortement à sortir de la fainéantise dans laquelle on a pu s'installer.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine aussi, nous lisons deux parachiot.

Généralement, lorsque deux parachiot sont lues la même semaine, on lit la Haftara de la deuxième paracha.

Par conséquent, cette semaine, on s'attendrait à ce que ce soit la **Haftara de Kédochim** qui soit lue.

Mais dans le Choul'han Aroukh (Yoré Déa, chapitre 428, halakha 8), le Rama (Rabbi Moché Isserlès) explique :

“Lorsqu'on lit deux parachiot, on lit la Haftara de la deuxième paracha, sauf lorsque A'haré Mot et Kédochim sont réunies. Dans ce cas, on lit la Haftara de **“kivné kouchim”** (la Haftara de Amos), qui est celle de la première paracha (A'haré Mot)”.

Le Michna Beroura explique que lorsqu'on a la possibilité de ne pas lire la Haftara de Kédochim, on ne la lit pas, car elle parle beaucoup des **fautes abominables commises à Yérouchalaïm**.

C'est pourquoi :

- lorsque la paracha de Kédochim est lue seule, on doit lire la Haftara de Kédochim ;
- mais lorsque, comme cette année, la paracha de Kédochim est lue avec celle de A'haré Mot, on privilégie la Haftara la moins redoutable (celle de A'haré Mot).

Et effectivement, ainsi est l'habitude des Achkénazim.

Les Séfaradim lisent malgré tout la Haftara de Kédochim. Celle-ci est tirée du livre de Yé'hezkel, et il y en a deux versions :

- une qui est lue par la plupart des Séfaradim ; elle s'appelle “al yidroch”, et est tirée du chapitre 20 de Yé'hézel (versets 2 à 22) ;

- l'autre est lue par d'autres Séfaradim, s'appelle “al tichpot”, et est tirée du chapitre 22 du livre de Yé'hezkel (versets 1 à 17).

Par rapport aux propos du Rama rapportés précédemment (lorsque cela est possible, on privilégie la Haftara la moins redoutable, celle de A'haré Mot), on peut se demander : la Haftara de A'haré Mot ne démarre-t-elle pas par des remontrances, puisque Amos y compare les Bné Israël à des adorateurs d'idoles ?

Dans la paracha de A'haré Mot, la Torah prévient les Bné Israël de ne pas faire comme les égyptiens, de peur que la terre d'Israël les rejette.

De même, dans la Haftara de A'haré Mot, Amos les prévient que ce qui est arrivé aux philistins et au peuple d'Aram (qui ont été chassés de leur terre) risque 'has véchalom de leur arriver aussi. Et il rappelle, d'ailleurs, qu'**Hachem a déjà exilé les dix tribus**, parce qu'elles avaient pratiqué l'idolâtrie.

Cependant, la Haftara de A'haré Mot se termine bien : Hachem y annonce que même si les Bné Israël vont être dispersés parmi les peuples, ils ne seront pas détruits. La délivrance finale finira par arriver. Hachem rétablira le royaume de David. Israël héritera du territoire de Édom et des autres peuples. Et une grande abondance viendra.

Par conséquent, même si cette Haftara commence par des reproches, elle continue rapidement par des versets de réconfort. C'est pourquoi elle a été choisie (par rapport à la Haftara de Kédochim) pour être lue par les communautés achkénazes.



HISTOIRE

Ce lundi, nous sommes Pessa'h Chéni. Cela va nous remettre dans l'ambiance de Pessa'h...

Un soir de Pessa'h, chez le Rav Mordé'haï Bennett, les membres de la famille étaient assis autour de la table, le visage rayonnant.

Certains élèves de la Yéchiva de Nikolsburg (la ville où habitait le Rav) sont aussi présents et entourent la table.

A voix haute, les convives lisent la Hagada. Le chef de famille raconte la sortie d'Égypte, et les convives ajoutent des commentaires.

Parfois, des gens se mettent à chanter des airs traditionnels et bien connus ; et chacun ressent, tout au long de la soirée, un sentiment de liberté.

Tout à coup, la fille du Rav Mordé'haï Bennett, âgée de dix ans, se met à pointer le verre d'Eliahou Hanavi, et à crier : "Papa ! Papa ! Qui

est ce vieil homme qui vient de rentrer, et qui boit du vin du verre d'Eliahou Hanavi ?".

Le père répondit : "Ne dis rien, ma fille. Un invité hors du commun, particulièrement saint, est venu nous rendre visite. Mais ne dis rien, je t'en prie".



La soirée du Séder a continué tard dans la nuit.

Plus tard, le père a témoigné : "Ma fille a eu le mérite de voir le prophète Élie".

Le verre dans lequel le prophète Élie a bu est resté la propriété de la communauté de Nikolsburg, qui l'a considéré comme étant particulièrement précieux (au point que même lorsque la communauté de Vienne lui a proposé de le racheter contre dix mille pièces d'or, elle a refusé).

Aujourd'hui, on ne sait probablement plus où se trouve ce verre. Mais pendant des années, il a été précieusement gardé par la communauté de Nikolsburg, qui ne l'aurait vendu pour rien au monde !

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le Yalkout Chimoni nous enseigne : "Hachem dit : Je peux vous épargner tous les malheurs mais, devant la médisance, Je ne peux rien. Alors, gardez-vous de cette faute et il ne vous arrivera aucun mal !" (Yalkout Chimoni 933)



RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon n'a pas le droit de prêter foi aux plaintes de Réouven. Bien que les propos soient véridiques, ils peuvent être jugés positivement.



CETTE SEMAINE

Réouven se plaint auprès de Chimon à propos de son professeur de Kodèch, qui est Rav, et qui explique parfois très rapidement certaines parties du cours.

A toi !

Chimon a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de son professeur de Kodèch ?



Question

Daniel est fiancé, et prépare son mariage qui doit avoir lieu le mois prochain. Une des choses à organiser est la réservation d'un car qui transportera ses amis de la Yéchiva au mariage et qui les ramènera. Il demande pour cela à son ami Rafi de bien vouloir s'en occuper. Rafi accepte et Daniel lui donne la somme de 400 € pour payer le chauffeur, Rafi s'engage à s'occuper de tous les détails techniques du voyage. L'aller se passe sans encombre. Quant au retour, quelques instants avant de démarrer, Rafi aperçoit un groupe de jeunes gens qui semblent être embêtés, il leur demande s'il peut les aider, ce à quoi ils répondent qu'ils ont raté le dernier bus et qu'ils ne savent pas comment rentrer. Ils demandent alors à Rafi sa destination et quand ils confirment que

c'est la même que la leur, ils lui demandent de bien vouloir les associer à leurs trajets. Rafi accepte tout en leur demandant de payer leur place, ce qu'ils acceptent immédiatement et Rafi encaisse de chacun 10 €. Rafi rentre chez lui content d'avoir gagné 100 €. Quelques jours plus tard, il reçoit un coup de téléphone de Daniel, son ami qui s'est marié, qui lui dit avoir entendu l'histoire des jeunes gens et réclame à Rafi l'argent perçu. Ce à quoi lui répond Rafi : "Tu as de toute façon payé le bus, et le fait qu'il y avait des places vacantes n'allait pas te baisser le prix de la location du bus, il n'y a donc aucune raison que l'argent aille plus à toi qu'à moi, en plus du fait que c'est moi qui ai pensé à leur demander de l'argent."

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?

A toi !



- Guemara Baba Metsia (35b)
- Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 307 alinéa 5

RÉPONSE

Nous trouvons un cas similaire au nôtre dans la Guemara, sur lequel il y a une discussion entre les 'Hakhamim, nos sages, et Rabbi Yossi. Selon les 'Hakhamim, il n'y a pas de problème au fait de gagner de l'argent par le biais des biens d'autrui, selon eux c'est à Rafi que revient l'argent. Quant à Rabbi Yossi, il pense qu'il est inconcevable "de faire des affaires avec les biens d'autrui", selon lui Rafi n'a pas le droit de prendre l'argent qu'il a gagné grâce au car de Daniel. Étant donné que le Choul'han Aroukh tranche comme Rabbi Yossi, c'est Daniel qui a raison et Rafi devra lui donner l'argent gagné. Cependant, un grand décisionnaire de notre génération a ajouté que puisque Daniel a gagné l'argent grâce à Rafi, cela l'oblige à lui verser un pourcentage du gain.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com